

Remplacement bouteille de gaz

Par L'imam, le 30/05/2023 à 12:12

Bonjour

à qui incombe le remplacement de la bouteille de gaz d'une gaziniere dans un appartement en location ?

Par janus2fr, le 30/05/2023 à 12:26

Bonjour,

Dans le cas du remplacement de la bouteille de gaz d'une gazinière, il s'agit d'une dépense courante liée à l'utilisation du logement et à l'entretien courant des équipements. Par conséquent, cette dépense incombe au locataire.

Toutefois, il est important de vérifier le contrat de bail, car certaines clauses spécifiques peuvent prévoir des dispositions différentes concernant les charges et les responsabilités des parties.